

Conseil municipal | Séance du 27 mars 2025

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2025-03-27-18 | Finances communales - Budget principal de la Ville - Budget supplémentaire 2025 - Modification des autorisations de programme et crédits de paiement
Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 21 mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 27 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Carolanne Langlois, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur Dominique Grévrard donne pouvoir à Monsieur Ahmed Akkari, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur Johan Quéruel donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Alia Cheikh donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Madame Murielle Mour

Exposé des motifs :

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,
- Le Code des juridictions financières et notamment l'article L263-8 portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,
- Le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,
- L'instruction budgétaire et comptable codificatrice M57 en vigueur,
- La délibération n°2018-12-13-5 du Conseil municipal du 13 décembre 2018 adoptant les crédits d'AP/CP à compter de l'année 2019 pour le projet de réhabilitation du quartier Madrillet - Château-Blanc,
- La délibération n°2020-12-10-11 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant les crédits d'AP/CP à compter de l'année 2021 pour le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire,
- Les délibérations des années 2019 à 2024 modifiant les crédits d'AP/CP,

Considérant :

- La nécessité de gérer ces opérations d'investissement en gestion pluriannuelle et de les regrouper en opérations spécifiques,
- Qu'à ce stade du projet, les autorisations de programme ainsi que les crédits de paiement 2025 et suivant doivent faire l'objet d'une révision,
- Que les crédits de paiement 2025 sont en lien avec l'adoption du budget supplémentaire 2025 de la Ville,

Décide :

- De modifier les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans les tableaux ci-dessous.
- D'autoriser Monsieur le maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes

aux crédits de paiement 2024 comme indiqué dans les présents tableaux :

Autorisation de programme NPNRU (AP n°201901)

Dépenses

Libellé opérations	Montant total	CP antérieurs	BP 2025	DM1 2025	Total 2025	CP 2026
Projet place	1 530 483,67 €	122 437,40 €	315 000,00 €		315 000,00 €	1 093 046,27 €
Ingénierie	27 808,40 €	27 808,40 €				
Liaisons	299 961,04 €	299 961,04 €				
Réaménagement Place marché	924 566,73 €	924 566,73 €				
Projet maison du citoyen	2 395 095,97 €	241 078,89 €	960 000,00 €		960 000,00 €	1 194 017,08 €
Projet médiathèque	12 095 404,01 €	10 922 806,97 €	745 500,00 €	170 000,00 €	915 500,00 €	257 097,04 €
Conservatoire de musique	619 968,00 €	7 968,00 €	240 000,00 €		240 000,00 €	372 000,00 €
Projet commercial	307 833,50 €	307 833,50 €				
Sorano	7 439 127,90 €	7 406 306,38 €				32 821,52 €
Total AP NPNRU	25 640 249,22 €	20 260 767,31 €	2 260 500,00 €	170 000,00 €	2 430 500,00 €	2 948 981,91 €

Recettes

Libellé Opérations	Montant total	CP ANTERIEURS	CP 2024	CP 2025	CP 2026
EMPRUNT (Hors APCP)	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €			
Projet Place	848 034,00 €	0,00 €		0,00 €	848 034,00 €
Liaison Interquartier	175 000,00 €	175 000,00 €			
Projet Marché	539 642,92 €	539 642,92 €			
Projet Maison du Citoyen	1 214 699,00 €	0,00 €		0,00 €	1 214 699,00 €
Projet Médiathèque	6 502 322,33 €	2 488 543,61 €	2 631 785,72 €	1 381 993,00 €	0,00 €
Projet conservatoire de musique	375 540,00 €	0,00 €		0,00 €	375 540,00 €
Projet Immo Commercial	536,40 €	536,40 €		0,00 €	0,00 €
Projet SORANO	8 297 493,54 €	5 244 102,54 €	3 053 391,00 €	0,00 €	0,00 €
Libérations foncières aménagement d'ensemble	2 089 062,28 €	1 702 282,28 €	386 780,00 €	0,00 €	0,00 €
Projet mémoire de quartier	50 000,00 €	30 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
Recettes globales pour financer le projet Emprunt mais non rattaché à l'opération en particulier, FCTVA	2 947 918,75 €				
TOTAL AP PROJET NPNRU	25 640 249,22 €	12 780 107,75 €	6 076 956,72 €	1 386 993,00 €	2 448 273,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses

Madame Murielle Mour

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 28/03/2025

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20250327-lmc138301-DE-1-1

Affiché ou notifié le 31 mars 2025